



## Une rentrée chargée

*Cette rentrée de septembre 2021 sera chargée : Avec la préparation du Forum des Libertés de décembre mais aussi avec la nécessité de répondre à deux graves problèmes d'actualité : Les conséquences de la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Talibans et au plan national, nous situer clairement vis-à-vis d'un mouvement anti-pass sanitaire qui fait l'union de la carpe et du lapin autour du mot « Liberté » considéré dans sa seule dimension individualiste et libérale*

*Notre Bureau du 1<sup>er</sup> juillet ne pouvait en avoir que partiellement conscience quand il a décidé des deux dates de rentrée et notre tâche de mise à jour sera ardue. Raison de plus pour être présents, concis et efficaces lors de ces deux réunions qui seront déterminantes pour le déroulement du reste de l'année militante*

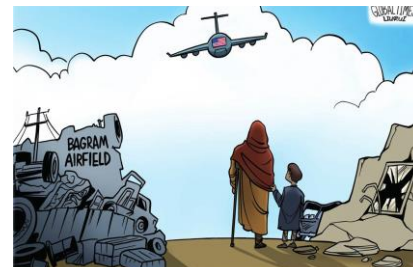
- **Jeudi 9 septembre à 17 h :** Réunion de Rentrée du Bureau au siège 5 rue de Saint-Omer
- **Jeudi 23 septembre :** De 18 à 20 heures à la Maison des Associations de Lille : Réunion rentrée des nouveaux adhérents : présentation de la section et de son action, perspectives de travail 2021 – 2022

*La présence et la participation de chacun est une nécessité militante*



## Accueillir les réfugiés afghans

*Kaboul est tombé le 15 août, les Talibans contrôlent sans partage l'ensemble du territoire afghan. Le pays est au désespoir. Des millions d'Afghans sont sous la menace : ceux qui ont collaboré au régime qui vient de s'effondrer mais plus largement tous ceux qui ont vécu ces dernières années sous des normes condamnées par les nouveaux maîtres intégristes : ceux qui écoutaient de la musique, ceux qui croyaient aux vertus de l'école, ceux qui militaient pour une vie plus égalitaire entre hommes et femmes, ceux qui pensaient que les libertés sociales prenaient le pas sur les croyances religieuses autoproclamées. Le peuple afghan entre dans une période noire où la vie quotidienne sera une menace et un combat s'il ne veut pas céder à l'obscurantisme taliban.*



*Dans l'état de désarroi actuel, il est trop tôt pour définir quelles seront les formes de soutien international aux populations déplacées et aux résistants à l'ordre taliban.*

*Il est au contraire d'une actualité brûlante de définir et de mettre en place un accueil de ceux qui fuiront le pays et sa dictature théologique.*

*La section s'est associée à l'initiative de la ville et de la fondation de Lille organisant un accueil de familles afghanes. Elle a pris contact avec la Sauvegarde du Nord, chargée concrètement de la mise en place de l'accueil et des mesures d'accompagnement à l'intégration. Elle a adressé un courrier aux maires des communes voisines de Lille pour leur demander de prendre l'initiative d'accueillir une ou deux familles de réfugiés*

## Objectif Forum des Libertés de décembre

*La préparation du Forum des Libertés pour célébrer la Journée Internationale des droits de l'Homme de décembre entre dans sa dernière phase en ce mois de septembre*



*Dès maintenant, nous entrons dans la phase très concrète de la communication : diffusion des invitations, information de la presse et des réseaux sociaux, mise en place d'équipes responsables de l'accueil pour chaque initiative,*

*Des le début du mois, le Bureau statutaire de la section retiendra les deux embauches « service civique » qui contribueront à la mise sur orbite du projet et plus largement des nouvelles formes de communication de la section, notamment en direction des réseaux sociaux.*

*Ce Forum des Libertés sera évidemment l'occasion de jeter un coup de projecteur sur la Ligue des droits de l'Homme, ses analyses, ses actions, ses liens avec les intellectuels, les syndicalistes, les militants des droits.*

*Mais il aura aussi pour objectif de recruter, de trouver de nouvelles forces pour élargir et approfondir notre réflexion et notre action.*

*Libertés, climat, asile, éducation, droits économiques, sociaux et culturels : Il y a du grain à moudre pour les militants.*

# Georges-François Leclerc nouveau préfet du Nord



Le Conseil des Ministres a mis fin au mandat de Michel Lalonde, préfet du Nord, préfet de Région et l'a nommé à la Cour des Comptes.

Son remplaçant arrivé à Lille le 17 juillet est Georges-François Leclerc qui exerçait le mandat de préfet de Seine Saint-Denis.

## Une carrière dans les cabinets ministériels et en préfecture

Il a exercé dans les cabinets de Roseline Bachelot, Jean-Louis Borloo, Catherine Vautrin et de Claude Guéant.

Il a été successivement préfet de l'Aude, du Gard, de Haute-Savoie, des Alpes Maritimes, puis de Seine Saint-Denis jusqu'à sa nomination dans les Hauts de France.

Lors de son mandat de préfet des Alpes-Maritimes où il a été nommé en novembre 2016, sa gestion de la frontière franco-italienne est critiquée par les associations dans un rapport publié le 15 juin 2018.

Il est préfet de ce département lorsqu'à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes le 23 mars 2019 une retraitée militante d'Attac, âgée de 73 ans, Geneviève Legay, est sévèrement blessée par un policier à Nice.

## Un interlocuteur coriace ?

Ces derniers faits risquent d'en faire un interlocuteur très coriace pour la Ligue des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les consignes qu'il donnera à la CODRESE.

La fédération LDH du Nord a demandé un rendez-vous avec lui pour la rentrée dès son premier jour de mandat. Par une réponse très rapide, le nouveau préfet nous a fixé un rendez-vous à la mi-septembre

## « Délit de solidarité ? » : le préfet Georges-François Leclerc répond

Le préfet Georges-François Leclerc a répondu à la question posée par les associations de migrants et de réfugiés : « Le délit de solidarité est un délit pénal qui consiste à aider une personne à franchir illégalement une frontière internationale ». Il a précisé que ce délit est défini par l'article 227-17 du Code pénal et que son application est laissée à la discrétion du procureur de la République. Le préfet a également souligné que le délit de solidarité est un délit pénal et que son application est laissée à la discrétion du procureur de la République. Il a précisé que ce délit est défini par l'article 227-17 du Code pénal et que son application est laissée à la discrétion du procureur de la République.



## Martin Ozemwongie et sa famille, lambersartoise menacés d'expulsion

Martin Ozemwongie a 38 ans, il est Nigérien et vit en France depuis 2016. Il a fui son pays sous accusation d'homosexualité, punie de 14 ans d'emprisonnement au Nigéria. Il a été débouté de sa demande d'asile, les preuves étant quasiment impossibles à fournir dans un tel cas relevant de la vie privée.

Il vit en couple avec une Nigérienne, arrivée en France en 2010, elle-aussi déboutée du droit d'asile pour des raisons de vie privée. Ils sont parents de deux enfants nés en France : Valérie (4ans) et Vina (2 ans). Ils vivent à la Maison familiale EPDSAE de Lambersart. Les enfants sont scolarisés. Le père a une promesse d'embauche. La mère est sous soins permanents liés à son passé nigérien.

Début juin, ils reçoivent tous deux de la préfecture une OQTF (Obligation à quitter le territoire français). Les accompagnatrices de l'EPDSAE se révoltent contre cette mesure et alertent la presse.

La LDH apporte son soutien actif, rencontre les animatrices de Lambersart, écrit au Maire, élabore un argumentaire, rencontre les élus, prend contact avec l'avocate qui a déposé un recours administratif contre l'OQTF et fait appel de la décision négative du tribunal.

Le groupe de Ligueurs de Lambersart suit l'affaire et fera appel devant le préfet dans le cadre de la CODRESE (Commission préfectorale de recours), en liaison, bien sûr avec l'avocate. Nous évoquerons évidemment la question lors de notre rencontre de septembre avec le nouveau préfet



Peine de mort

## Le Texas a exécuté John Hummel



L'Etat américain du Texas a exécuté mercredi 30 juillet un homme condamné pour un triple meurtre qui avait été le premier à obtenir un répit en raison de la pandémie.

John Hummel, un homme de 45 ans, a reçu une injection létale dans le pénitencier de Huntsville et sa mort a été prononcée à 18 h 49 locales.



Le Texas, Etat américain qui applique le plus la peine capitale, avait repris les exécutions le 19 mai pour exécuter Quintin Jones, un Afro-Américain qui avait tué sa grand-mère.

Depuis le début de l'année 2021, à l'exception du Texas, seul le gouvernement fédéral a procédé à trois exécutions, juste avant le départ du président républicain Donald Trump.



Dans le cadre de la campagne contre la peine de mort menée à l'échelon national et régional, la section a adressé aux instances de l'Etat du Texas un message de protestation



# Les courriers de l'été

## Aux Elus sur les enfants de Syrie

Environ 200 enfants et 80 Françaises sont détenus depuis la chute en mars 2019 du « califat » du groupe État islamique en Syrie, dans des camps du nord-est du pays.

L'Etat français refuse toujours de rapatrier en France les femmes et les enfants ayant suivi leur mari ou leur père dans le djihad et étant retenus dans des camps en Syrie. Jusqu'à présent, Paris a maintenu une politique de retour au cas par cas pour ces enfants et considère que les adultes devraient être jugés sur place.

Laisser périr ces enfants dans ces camps est indigne de notre État de droit et contraire à nos engagements internationaux. Les rapatrier sans leurs mères, comme voudraient certains Etats, ne répond pas à l'intérêt supérieur de ces enfants dont la grande majorité de moins de 6 ans, porte les stigmates de leurs blessures et de leurs traumatismes.

La Ligue des droits de l'Homme s'est particulièrement engagée en faveur de ces femmes et de ces enfants. Notre section de Boulogne est particulièrement engagée dans la lutte pour le rapatriement de la fille d'une Boulonnaise, Pascale Descamps et de ses trois enfants.

La section LDH de Lille et la Fédération du Nord s'adressent à vous pour vous demander, en tant qu'élu de la République, d'intervenir auprès des autorités françaises afin que ces enfants français soient rapatriés en France avec leurs mères et que celles-ci puissent – si nécessaire - répondre de leurs actes devant un tribunal français, dans le cadre de la législation française.

Nous espérons que vous accepterez de donner suite à notre demande qui s'inscrit dans le cadre de la campagne que nous menons en diffusant des cartes de soutien illustrées de dessins de ces enfants actuellement martyrisés. Nous vous prions...

Courrier adressé avec une carte, le 4 juillet aux députés et sénateurs du secteur de Lille ainsi qu'aux maires des principales communes de l'agglomération et aux conseillers municipaux lillois



## Au gouverneur de l'Etat du Texas

Monsieur le Gouverneur  
Monsieur le Gouverneur

La section de Lille (France) de la Ligue des Droits de l'Homme tient à exprimer son émotion et sa réprobation après l'exécution dans votre Etat du Texas de John Hummel pour un crime commis en 2009.

Quelle que soit l'horreur du crime commis, nous ne pouvons que condamner cette exécution « légale ». Avec elle, le crime change de côté et la société se rend coupable du même mépris de la vie humaine.

Nous demandons la suppression de la peine de mort dans l'Etat du Texas comme dans tous les pays du monde.

Nous vous prions d'agréer nos salutations

The Honorable Gregory Wayne Abbott  
Governor of Texas  
Lille, July 10, 2021

Dear Governor Abbott:

The Human Rights League section of Lille (France) express our deep emotion and firm condemnation after the execution of John Hummel in the State of Texas for a crime committed in 2009.

However horrific the crime may be, we can only condemn this "lawful" execution. With this act, crime switches sides and society becomes guilty of the very same disdain for human life.

We ask for the abolishment of the death penalty in the State of Texas, as in all countries around the world.

We thank you for your time.

Sincerely,

Traduction Frédéric Aubert

## Afghanistan

## Aux maires de 20 communes de l'agglomération de Lille

Après un exposé de la situation contenue dans le communiqué de la section, nous écrivons :

« ... La Ligue des droits de l'Homme s'est associée à l'initiative de la ville et de la fondation de Lille organisant un accueil de familles afghanes et des mesures d'accompagnement à l'intégration. Mais l'effort doit être général, dans le cadre d'une solidarité et d'un soutien aux réfugiés à l'échelon international.

Dans le cadre de l'élargissement de cette perspective, la Ligue des droits de l'Homme fait appel à vous en tant que Maire. Nous souhaitons que vous proposiez à votre Conseil Municipal de parrainer une ou deux familles de réfugiés afghans en leur procurant un logement, une aide à la scolarisation des enfants et des mesures d'accueil susceptibles de favoriser l'insertion de ces réfugiés à la vie de votre commune.

La France et par conséquent chacun d'entre nous, porte une responsabilité dans la situation de désespoir des populations afghanes. Répondre à la suggestion de la LDH, ce serait d'abord apaiser des souffrances mais aussi manifester concrètement votre adhésion aux valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qui sont les fondements de notre société.

Nous sommes persuadés que vous prendrez des initiatives allant dans le sens des propositions de la LDH. Nous serions heureux si vous acceptiez de nous les faire connaître afin que nous puissions les répercuter et ainsi élargir le mouvement de solidarité. Nous nous permettrons de reprendre contact avec vous par le biais d'adhérents résidant dans votre commune.

Nous vous prions... »



## Birmanie

### Emmanuel Macron interpellé en juillet



L'ONU a refusé de reconnaître le régime putschiste birman. Un gouvernement de résistance et d'Unité Nationale (NUG) a été créé et a besoin de soutien si la parole des citoyens birmans veut être entendue. La LDH de Lille a apporté début juillet, son soutien à une démarche de lettre-pétition au Président Macron afin que la France pèse au maximum dans le soutien aux démocrates de ce pays

« Au 23 juin 2021, il y a plus de 900 civils tués, plus de 4400 détenus, dont des membres de la famille (conjointes, parents, enfants) de personnes recherchées par la junte. Il y a aussi plus de 200.000 personnes déplacées, vivant dans des situations très précaires, nécessitant une aide humanitaire. Et la tendance s'accélère. Dans un mois, si rien ne change, il y en aura beaucoup plus, dans des conditions pires. Malgré les atrocités subies, le peuple birman rejette toujours fermement la junte et continue à manifester dans les rues.

A ce jour, la junte militaire n'a pas été reconnue et n'arrive pas à fonctionner comme un gouvernement. Le NUG (National Unity Government) est le gouvernement constitué des élus et des représentants des groupes ethniques, mais n'est pas encore officiellement reconnu. La Birmanie est donc dans l'impasse et ne peut plus être représentée dans de nombreuses organisations internationales, bloquant encore la situation. Dans l'esprit de l'humanité, j'aimerais que la France réagisse sans tarder. Tout délai peut coûter des vies. Je vous demande donc d'inscrire la résolution sur la Birmanie dans le calendrier de juillet de l'Assemblée nationale. »



## Birmanie : Signez la pétition



En Birmanie, depuis le 1er février, une junte militaire usurpe le pouvoir et terrorise le pays, tuant, torturant, emprisonnant, détournant les richesses nationales, accaparant soins et oxygène, prenant des otages, licenciant les fonctionnaires, détruisant le système scolaire, mettant à bas l'économie et le droit.

Des résistant.e.s dont plusieurs légalement élu.e.s lors des élections nationales de 2020, ont constitué un gouvernement parallèle qu'ils appellent "NUG" (Gouvernement d'Unité Nationale)

Malgré sa radiation par les militaires, l'ONU considère encore l'ambassadeur birman nommé par le gouvernement légitime avant le coup d'état comme le représentant officiel du pays, mais doit confirmer cette position, et donc se prononcer sur l'illégitimité de la junte militaire.

L'association "La communauté birmane de France" nous demande de signer une pétition (lien : <http://chnq.it/PqsF2kQkxF> (texte ci-dessous) destinée à appuyer la reconnaissance du NUG et de son ambassadeur à l'ONU.

## Appel à la reconnaissance du Gouvernement d'Unité Nationale du Myanmar par l'Assemblée Générale ONU

L'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif des Nations Unies. Elle comprend les 193 États membres de l'ONU et constitue un forum unique de discussion multilatérale sur les questions internationales, notamment la paix et la sécurité dans le monde.

Début septembre 2021, la 76e session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies débutera et le président de l'AGNU nommera les membres de la commission de vérification des pouvoirs. Le rôle de la Commission de vérification des pouvoirs est de faire rapport à l'Assemblée sur les pouvoirs des représentants de l'organe. Cette année, la Commission de vérification des pouvoirs devra évaluer si le Gouvernement d'Unité Nationale (NUG) du Myanmar, démocratiquement élu, ou le Conseil administratif d'État (SAC), établi par la junte militaire, est le représentant légitime du peuple du Myanmar.

Nous, soussignés, demandons instamment à la Commission de vérification des pouvoirs de reconnaître que les militaires du Myanmar, représentés par le SAC, ayant annulé les résultats d'une élection démocratique, ayant fait preuve d'une violence grotesque et assassiné près de 1 000 personnes innocentes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, ayant détenu illégalement des milliers d'autres personnes et maltraité et tué les prisonniers politiques en prison, ayant mené des frappes aériennes illégales sur des villages et des villes de civils, tuant des centaines d'autres personnes et entraînant la fuite de plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ayant volé le programme de soins et vaccination du COVID19 au peuple du Myanmar et l'ayant réattribué à des officiers militaires, et ayant fourni de manière discriminatoire les soins COVID19 uniquement aux généraux militaires et aux personnes qui travaillent pour eux, n'est pas le représentant légitime du peuple du Myanmar.

En outre, nous appelons le Comité de vérification des pouvoirs, et l'Assemblée Générale dans son ensemble, à reconnaître le NUG démocratiquement élu, ayant reçu le mandat du peuple et œuvrant pour une démocratie fédérale inclusive pour le peuple du Myanmar, toutes ethnies et religions confondues, ayant reçu le soutien unanime des diasporas du Myanmar à travers le monde, ayant établi le ministère des droits de l'homme par le NUG pour la toute première fois dans l'histoire du Myanmar, ayant promis de coopérer avec la Cour Internationale de Justice et d'accorder des réparations aux Rohingyas, comme seul représentant légitime du peuple du Myanmar à l'Assemblée Générale.

Nous, en tant que peuple du Myanmar, appelons fermement le Comité de vérification des pouvoirs à rapporter à l'Assemblée que le Gouvernement d'Unité Nationale est le gouvernement légitime du Myanmar représentant le peuple du Myanmar.



Révolte dans les Centres de Rétention

## Le Gouvernement jette de l'huile sur le feu

Le mouvement de révolte qui a éclaté ces derniers jours au CRA (centre de rétention administrative) du Mesnil Amelot met une nouvelle fois en lumière les conditions désastreuses dans lesquelles des personnes étrangères, à qui on reproche seulement d'être dépourvues de documents de séjour, sont enfermées dans ces lieux de privation de liberté. Des conditions qui ont empiré avec la crise sanitaire, notamment depuis l'automne 2020. La seule réponse à la légitime révolte de ces personnes a été une répression violente par les forces de police.

### Une légitime révolte

Les tensions se sont encore aggravées depuis que l'administration oblige les personnes en instance d'éloignement à subir un test PCR afin de pouvoir les expulser vers les pays qui exigent un test négatif pour entrer sur leur territoire. Celles qui refusent sont placées en garde à vue à la fin de la période de rétention et souvent condamnées à de lourdes peines de prison pour avoir fait obstacle à leur propre expulsion. Après avoir purgé leur peine, elles sont renvoyées en CRA et un cycle infernal CRA/prison/CRA/... s'engage alors pour nombre d'entre elles. Pourtant, ces condamnations sont contraires à la loi.

En effet, comme l'ont souligné les associations rassemblées dans l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) dès le mois de septembre 2020, « le refus de se faire tester n'entre pas dans la définition du délit décrit et sanctionné par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers (Ceseda) » et le Code civil comme le Code de la santé publique interdisent « qu'un acte médical, a fortiori invasif comme c'est le cas des tests Covid, soit pratiqué sans le consentement de la personne ».

### L'exercice d'une liberté fondamentale ne saurait être qualifiée de délit

La contrôlée des lieux de privation de liberté vient de le rappeler, « il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale. Toute personne, quelle que soit sa situation, peut librement s'opposer à un acte médical. L'exercice d'une liberté fondamentale ne saurait être qualifiée de délit, ni faire l'objet de poursuites et d'emprisonnement ferme. »

Or, les personnes retenues n'ont pas réellement d'alternative puisqu'elles doivent choisir entre deux risques tout aussi insupportables pour elles : être poursuivies pénalement si elles refusent le test ou être expulsées si elles l'acceptent.



### Une volonté de contourner les décisions des tribunaux

Bien plus, le gouvernement vient de faire voter à la sauvette, dans le cadre du projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, un amendement tendant à contourner les décisions rendues par plusieurs tribunaux qui, sur la base de ces principes, ont refusé de condamner les personnes poursuivies pour ces refus de tests.



Si elle n'est pas censurée par le Conseil constitutionnel, cette disposition complétera l'article 824-9 du Ceseda en permettant de condamner à une peine de trois ans de prison tout étranger refusant « de se soumettre aux obligations sanitaires nécessaires à l'exécution d'office de la mesure dont il fait l'objet ».

Les associations rassemblées dans l'OEE dénoncent cette manœuvre, dont les conséquences ne pourront qu'accroître la tension qui prévaut dans les CRA. Elles demandent la fermeture de tous les lieux de détention administrative des personnes étrangères.

Paris, le 3 août 2021

Organisations membres de l'OEE (Observatoire de l'Enfermement des Etrangers) :

ACAT-France, ANAFE, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), COMEDE, Droits d'urgence, FASTI, Genepi, GISTI, La Cimade, Le Paria, Ligue des droits de l'homme, MRAP, Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau, Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat des avocats de France (SAF)



## Rapport du GIEC



## Un crime se prépare contre l'Humanité

Le document technique préparatoire au prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) annonce clairement la couleur : le refus des états à limiter le réchauffement à 2° entraînera un emballement climatique aux conséquences cataclysmiques: Un véritable crime contre l'Humanité se prépare sans que des mesures drastiques soient prises pour l'empêcher.

Pour la LDH les mobilisations sur le climat sont primordiales, pour la justice sociale et climatique. Il nous faudra au cours de cette année renforcer nos contacts avec les associations lilloises de défense de l'écologie et mieux nous intégrer aux luttes pour le climat. Et d'abord contacter et mobiliser nos adhérents qui militent sur ce secteur vital

GM

# Afghanistan : Nos communiqués

## Macron : des propos indignes



Communiqué national du 17 août (LDH, SAF, SM, Cimade, Gisti)

**Les propos d'Emmanuel Macron appelant à « anticiper et nous protéger contre des flux migratoires irréguliers importants » après la chute de Kaboul entre les mains des Talibans sont indignes de la tradition française de l'accueil et de l'asile.**

**Indigne comme l'abandon des Afghanes et Afghans qui ont servi comme personnel civil de l'armée française de 2001 à 2014, accueillis au compte-gouttes par la France malgré les déclarations et promesses de François Hollande et d'Emmanuel Macron et à qui la France refusait encore il y a quelques semaines la délivrance de visas malgré leurs cris d'alerte. Indigne comme les attermoissements pendant des années pour accorder des visas aux milliers de membres de familles des Afghanes et Afghans à qui la France a accordé la protection. Indigne comme le harcèlement par la police dont sont victimes les exilé-e-s afghan-e-s dans les rues de nos villes. Indigne comme les campements de la honte régulièrement détruits par les forces de l'ordre. Indigne comme les renvois forcés de plus de 6000 Afghans par la France entre 2004 et 2020.**

**Angela Merkel a annoncé le rapatriement de 10 000 Afghanes et Afghans, ne se limitant pas au personnel ayant travaillé pour les autorités allemandes en Afghanistan. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il n'exigerait pas de passeport pour permettre aux demandeurs d'asile afghans de rejoindre le sol britannique. Deux avions militaires sont la seule mesure annoncée par la France. L'insuffisance des moyens que le gouvernement français entend déployer est insupportable, tout comme l'annonce de la fermeture des frontières européennes aux exilé-es afghan-es et la sous-traitance de l'asile aux pays limitrophes.**

**Nous, juristes, défenseurs des droits fondamentaux et des libertés, membres de la société civile, rappelons l'obligation du respect absolu et inconditionnel de la Convention de Genève sur l'asile et des textes de l'Union européenne de protection des populations persécutées. Le personnel civil ayant travaillé pour les autorités françaises et les magistrat-e-s et avocat-e-s afghan-e-s ne sont pas les seul-e-s que le France doit rapatrier. Contrairement à ce qui a été jugé il y a quelques mois par la Cour nationale du droit d'asile, il y a pour chaque Afghan ou Afghane un risque réel de menace grave contre sa vie et sa personne : il est impératif et urgent de renoncer aux décisions indignes aboutissant à l'expulsion de milliers d'Afghans.**

**Nous exigeons l'ouverture de voies légales afin que tou-te-s les Afghanes et Afghans persécuté-e-s qui le sollicitent, ainsi que les familles de ceux qui sont déjà bénéficiaires de la protection internationale accordée par la France, puissent rejoindre rapidement le sol français directement depuis Kaboul. Nous exigeons l'arrêt des procédures issues du règlement Dublin, le retrait de toute mesure d'éloignement à l'encontre de demandeurs d'asile afghans et l'accord accéléré de la protection qu'ils doivent recevoir en France afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et à un hébergement dignes. Le gouvernement d'Emmanuel Macron doit cesser de s'engager dans des politiques et discours empruntés à l'extrême droite. Sixième puissance économique mondiale, la France a les moyens d'accueillir les exilé-e-s d'Afghanistan. Surtout, nous en avons le devoir historique !**

## Appel à l'accueil de la section de Lille

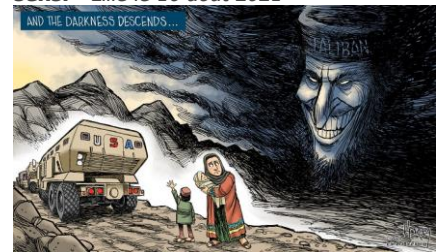
Communiqué de la section de Lille du 16 août (extraits)

« Dans l'état de désarroi actuel, il est trop tôt pour définir quelles seront les formes de soutien international aux populations déplacées et aux résistants à l'ordre taliban. Il est au contraire d'une actualité brûlante de définir et de mettre en place un accueil de ceux qui fuiront le pays et sa dictature théologique et politique.

La section de Lille de la Ligue des droits de l'Homme s'associe à l'initiative de la ville et de la fondation de Lille organisant un accueil de familles afghanes. Elle prend contact avec la Sauvegarde du Nord, chargée concrètement de la mise en place de l'accueil et des mesures d'accompagnement à l'intégration.

Elle adresse un courrier aux maires des communes voisines de Lille pour leur demander de prendre l'initiative d'accueillir une ou deux familles de réfugiés et prendre ainsi part à l'effort international qui s'impose.

La LDH invite tous les habitants de la Métropole lilloise à se mobiliser pour demander à toutes les autorités locales de prendre des initiatives d'accueil et à s'associer aux mesures qui sont ou seraient prises dans ce sens. Lille le 16 août 2021



## Le point sur notre action

Dès le 15 août la section a élaboré un communiqué appelant à l'accueil des réfugiés afghans. Un courrier a été adressé aux maires des communes avoisinantes de Lille : Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, La Madeleine, Lambersart, Lesquin, Lezennes, Lomme, Loos, Marcq, Marquette, Mons, Ronchin, Saint-André, Seclin, Sequedin, Wambrechies, Wattignies.

Un courrier spécifique a été envoyé le 16 août à la Mairie de Lille qui avait déjà pris des initiatives. Martine Aubry nous a répondu par téléphone le 18 pour nous informer des initiatives prises par la Mairie : contacts sans grands résultats avec le ministère des affaires étrangères où les responsables sont en vacances ou sans réponse. Contacts fructueux avec le 2<sup>ème</sup> secrétaire de l'ambassade de France à Kaboul pour l'accueil de Walli, réfugié afghan depuis 20 ans envoyé pour participer à l'organisation de rapatriements en France de 500 personnes dont 22 ont déjà choisi Lille. Un total de 120 pourrait être atteint parmi lesquels un certain nombre d'artistes. La municipalité va transférer 4 ou 5 logements de fonctions d'enseignants au logement de familles nombreuses.

Nous avons suggéré la création d'un collectif d'associations. Il est demandé aux sympathisants et adhérents des villes contactées de relancer en septembre les municipalités afin d'obtenir des parrainages et des logements pour des familles

